

Sécurité de la vieillesse

Je pourrais revenir sur certaines choses qui ont déjà été dites à ce sujet. L'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré maintes fois que d'autres groupes méritent aussi notre attention, que nous ne devons pas nous en tenir seulement aux personnes de 60 à 65 ans. L'ennui c'est que, après avoir parlé de ces groupes dans le besoin, il n'a rien fait pour eux. On a bien présenté l'an dernier le projet de loi sur les services sociaux qui devait aider, mais il a disparu du *Feuilleton* et nous n'en avons pas encore entendu parler depuis le début de la session actuelle.

Le nouveau ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) a beaucoup parlé d'un régime de revenu garanti. Elle a dit qu'il était possible de prendre des mesures dans trois secteurs choisis. L'un de ces secteurs regroupait les chômeurs dont l'âge varie entre cinquante et soixante-cinq ans. Elle a également parlé d'un impôt négatif sur le revenu. Tout cela m'intéresse vivement, mais les anciens ministres ont tous parlé de choses très intéressantes et ils n'ont jamais rien fait: ainsi, nous n'avons aucune raison d'espérer que le ministre actuel réalisera quoi que ce soit dans ce domaine, surtout si nous tenons compte du fait qu'elle est entourée de membres du Cabinet qui semblent avoir actuellement pour première fonction de prêcher la modération.

Je suis tout à fait d'accord avec le nouveau ministre lorsqu'elle dit qu'il faut venir en aide aux chômeurs, aux parents célibataires et à tous ceux qui sont dans le besoin; mais il faudrait que ces mesures soient prises immédiatement, car la chose est possible. Nous devrions abaisser l'âge de la retraite à soixante ans. Beaucoup de gens ne désirent pas prendre leur retraite à soixante ni à soixante-cinq ans. Il se peut que certains ne désirent pas rendre de retraite avant d'avoir atteint un âge beaucoup plus avancé, mais un grand nombre de travailleurs canadiens—et je parle plus particulièrement du genre de travailleurs que l'on trouve le plus souvent dans ma circonscription, principalement des ouvriers d'usine, qui font un travail dur, sal et dangereux—voient d'un très bon œil la possibilité de prendre leur retraite à l'âge de soixante ans. C'est pourquoi j'insiste pour que cette partie de ma motion soit adoptée.

Dans l'autre partie de ma motion, je propose que l'on augmente le montant des pensions, jusqu'à \$300. Le montant actuel est d'un peu plus de \$150. C'est le montant de base et, bien entendu, le supplément de revenu garanti s'y ajoute. Cela justifie cependant ce que le gouvernement appelle par euphémisme un examen du revenu (*income test*). A mon avis, ce test est une mesquinerie. Si nous adoptons jamais l'impôt négatif sur le revenu, ce sera le premier pas vers l'abandon de ce test. Le supplément de revenu garanti constitue une aide véritable pour ceux qui ne peuvent compter sur rien d'autre, et 30 p. 100 de nos citoyens âgés sont dans cette situation; néanmoins, cette mesure est jugée insatisfaisante par beaucoup de Canadiens dont les moyens de subsistance sont tout juste suffisants pour les priver de ce supplément. Cela n'empêche que les gens qui appartiennent à cette dernière catégorie ont beaucoup de difficulté à boucler leur budget en raison de la cherté de la vie.

● (1722)

Il ne faut pas oublier, monsieur l'Orateur, qu'il ne faut pas se contenter de permettre aux retraités de faire face aux augmentations du coût de la vie par rapport au moment où ils ont pris leur retraite, mais de participer également à un niveau

de vie plus élevé et de profiter de la progression du PNB. J'en reviens à la requête que le président du Conseil du Trésor nous a faite cet après-midi; il nous a en effet demandé de ne pas saper le moral des Canadiens et d'être confiant dans l'avenir du Canada. Je suis d'accord avec lui, mais il faut se débarrasser du gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si nous sommes animés d'un tel espoir et si nous croyons que notre capacité de production nous permet de continuer à produire davantage de biens et de services, il faut décider de répartir équitablement les profits parmi les différentes couches de la population.

Je le répète, je suis fier de ce que le Canada a fait dans le domaine de la sécurité sociale, surtout pour la pension de vieillesse. Nous avons réalisé des progrès considérables. Je suis fier d'avoir participé à cette évolution pendant quelques décennies mais ce n'est pas une excuse pour se reposer sur ses lauriers. Il y a encore moyen d'améliorer le sort des personnes âgées, pour ceux qui ont plus de 65 ans ainsi que pour ceux qui veulent prendre leur retraite entre 60 et 65 ans. Voilà pourquoi je présente cette motion aujourd'hui, et j'ose espérer que la Chambre lui réservera un accueil favorable.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, un jour le Seigneur a dit qu'il fallait prier sans jamais se lasser. A mon avis, la motion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est une mise en pratique de cette recommandation, et je suis très à l'aise pour appuyer cette motion, d'autant plus que j'ai eu moi-même l'occasion de présenter des motions semblables. Au fait, j'estime que le Canada est capable aujourd'hui de répondre aux besoins des personnes âgées de 60 à 65 ans qui ont mérité par leur travail, au cours des années, la reconnaissance de leur pays pour leur permettre de vivre dans la paix, la sécurité et la liberté.

Nous avons au Canada, selon les statistiques connues, 896,000 personnes des deux sexes âgées de 60 à 65 ans. Il est donc facile pour les fonctionnaires du ministère des Finances ou du Conseil du Trésor d'établir quels seraient les déboursés que le Canada aurait à faire pour répondre aux besoins des personnes visées.

Il est bien dit retraite volontaire, et je suis d'accord sur cela parce qu'il y a beaucoup de personnes qui ont un emploi assuré, qui sont en bonne santé et qui désirent continuer d'occuper leur emploi; la motion ne vise donc pas à les empêcher de continuer, mais Dieu sait s'il y en a un grand nombre qui travaille très péniblement pour gagner leur vie. J'en connais des centaines. J'ai souvent des instances qui me sont faites. J'en ai eu encore en fin de semaine, et ces personnes-là désirent au plus tôt bénéficier de ce droit à la retraite tout en étant assurées de leur sécurité. C'est tout à fait logique. Cela, monsieur le président, fait l'objet d'études depuis nombre d'années. L'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a déjà déposé des études qui ont été faites à ce sujet-là et il nous a souvent dit que le gouvernement fédéral, par ses fonctionnaires, a des entretiens avec les gouvernements provinciaux, avec les fonctionnaires provinciaux, afin d'en arriver à une entente pour amender les lois sociales qui visent à aider les personnes dans le besoin. J'espère bien qu'on va réussir à étudier cela assez